

CLUB DES ANCIENNES AUTOMOBILES VAROISES

Organisme affiliée à la FFVA

Le Firmament – 330, avenue Général BROSSET – 83200 TOULON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire du 21 janvier 2012

Les membres de l'association C.A.A.V se sont réunis au restaurant la l'HACIENDA à JANAS le 21 janvier 2012, sur convocation nominative.

L'assemblée est appelée à nommer :

- Un président de séance : Joël MOURAUD
- Un secrétaire de séance : Gilbert NIVET
- Un scrutateur : Christian ROUX

Le président constate que les membres présents ou régulièrement représentés constituent le quorum nécessaire soit 59 voix (45 présents et 14 pouvoirs) pour 43 exigées. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée les documents suivants :

- La feuille de présence émargée,
- Les pouvoirs des membres représentés par des mandataires présents,
- Le rapport du Président de l'association,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis il déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

⇒ Rapport du président comprenant : l'évolution des adhérents, le bilan des manifestations 2011, le calendrier prévisionnel des manifestations 2012

⇒ Rapport financier du trésorier : compte de résultat 2011 et budget 2012.

⇒ renouvellement des mandats du conseil d'administration,

⇒ Questions diverses.

⇒ Résolutions soumises au vote.

 **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :**

✍ RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER :

Le secrétaire Michel PELIN, nous informe que deux subventions sont à venir.

✍ QUESTIONS DIVERSES :

----- NEANT -----

Puis le président soumet les résolutions au vote :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport moral du Président, approuve son action et lui donne quitus de son mandat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les approuve et donne au conseil d'administration quitus de sa gestion.

Vote à main levée : La résolution est adoptée à l'unanimité .

Budget prévisionnel : 8 300 Euros

Vote à main levée : La résolution est adoptée à l'unanimité .

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée est appelée à renouveler la moitié des membres du conseil d'administration :

Vote à bulletin secret.

Nombre d'adhérents au club : **85** membres quorum : 43 voix

Membres présents : 45 membres représentés : 14 soit **59 votants**

Suffrages exprimés : 59 Bulletins blancs : 6 bulletins pris en compte : 53

Sortants

Philippe GUESDON	élu avec : 52 voix
Alain JEHANNE	élu avec : 49 voix
Gérard JOLIVET	élu avec : 53 voix
René KRUMEICH	élu avec : 52 voix
Michel PELIN	élu avec : 52 voix
Marithé SCATENA	élue avec : 52 voix


Nouveaux membres : CHOVELON	élu avec : 52 voix
DUBERNAT	élu avec : 51 voix
PIGNOL	élu avec : 50 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19H45

De tout ce que dessus, le présent procès verbal a été dressé par le président et le secrétaire de séance.

Le président

J. P. MOURAUD


le Secrétaire

Mr. NIVET Gilbert
